



## PLANTATIONS NOUVELLES 2023

-

### CRITÈRE « NOUVEL ENTRANT »

Comme les années précédentes, le mécanisme d'attribution du contingent repose sur la mise en place d'un « plancher ». Ce dernier sera calculé en divisant le contingent de 3 129 ha par le nombre de demandeurs éligibles. La superficie « plancher », ou une superficie inférieure si celle demandée est moindre, sera ensuite attribuée à tous les demandeurs éligibles. Si, après cette attribution, un reliquat de surface est disponible, celui-ci sera réparti, au prorata, aux demandeurs dits « nouveaux entrants ».

Afin de bénéficier de ce critère, l'ensemble des conditions ci-après doivent impérativement être remplies et des pièces justificatives spécifiques devront être déposées lors de la demande sur Vitiplantation.

#### Qu'est-ce qu'un nouvel entrant ?

##### > Un chef d'exploitation

*Joindre une attestation d'immatriculation à la MSA en qualité de chef d'exploitation qui précise la date de la première inscription à ce régime.*

##### > Procédant à la plantation de vignes pour la première fois

*Fournir la liste des différentes entreprises (voir annexe ci-joint) auxquelles vous avez participé en qualité de chef d'exploitation depuis votre première inscription au régime de l'Assurance Maladie des Exploitants Agricoles (AMEXA) et la copie du certificat de conformité, si vous avez bénéficié des aides à l'installation.*

##### > Âgé de moins de 41 ans au cours de l'année 2023

*Joindre une copie de la carte d'identité justifiant que vous avez moins de 41 ans au cours de l'année 2023.*

#### **CAS DES FORMES SOCIÉTAIRES**

Les justificatifs doivent être établis au nom de la personne qui a le statut de chef d'exploitation et qui exerce, seule ou conjointement, un contrôle effectif et durable sur les décisions liées à la gestion, les bénéfices et les risques financiers de l'exploitation. Les statuts de la société devront également être fournis.

Document « Parcours professionnel »

Demande d'autorisation de plantation nouvelle pour n°SIRET : ..... n°CVI : .....

Critère de priorité « nouveau venu » = **Chef d'exploitation plantant des vignes pour la première fois** :

**Justificatif Parcours professionnel**

Nom prénom de la personne remplissant le critère « Nouveau venu - Chef d'exploitation plantant des vignes pour la première fois » :

.....

Date d'installation comme chef d'exploitation (date figurant sur attestation MSA): .....

Raison sociale des différentes exploitations (personnes physiques ou morales) auxquelles le demandeur a participé depuis sa 1ere inscription au régime des chefs d'exploitation de la Mutualité Sociale Agricole	Département/ Commune du siège	Dates début et fin de participation en tant que chef d'exploitation	N°CVI (si exploitation viticole)

*Indiquer néant et signer, si pas de participation à une autre exploitation que celle demandeuse de l'autorisation*

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans le présent document.

NOM, Prénom :

Signature :